AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1341
FR0010099515-FS0567

28 septembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ECA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 septembre 2015, la société Delta Lloyd Asset Management N.V.[1] (Amstelplein 6, 1096 BC Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 septembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société ECA et détenir, pour le compte desdits fonds, 422 169 actions ECA représentant autant de droits de vote, soit 4,77% du capital et 3,03% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ECA sur le marché.

[1] Contrôlée par Delta Lloyd N.V. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 8 857 913 actions représentant 13 931 940 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.